

LETTRE DATÉE DU 26 SEPTEMBRE 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE L'UKRAINE, TRANSMETTANT LE TEXTE, EN LANGUE
ANGLAISE, DE LA DÉCLARATION DU SERVICE DE PRESSE DU MINISTÈRE
UKRAINIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES CONCERNANT LES ACCUSATIONS
DE VENTE D'ARMEMENTS À L'IRAQ PAR L'UKRAINE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte en langue anglaise de la déclaration du Service de presse du Ministère ukrainien des affaires étrangères, en date du 25 septembre 2002, concernant les accusations sans fondement récemment lancées de vente d'armements à l'Iraq par l'Ukraine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié et distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Mykhailo **Skuratovskyi**

Déclaration du Service de presse du Ministère ukrainien des affaires étrangères

Le Ministère ukrainien des affaires étrangères rejette catégoriquement les accusations selon lesquelles l'Ukraine aurait vendu des armements à l'Iraq, qui ont été lancées le 24 septembre, au nom des États-Unis d'Amérique, par le porte-parole du Département d'État.

L'Ukraine considère que cette thèse ne résiste pas à la critique, qu'il s'agisse des données présentées comme éléments de preuve ou des explications fournies quant aux raisons de lancer maintenant ces accusations sans fondement. Washington n'est pas certain que l'Ukraine ait effectivement livré à l'Iraq un système radar passif de surveillance Kolchuga; il s'appuie seulement sur certaines indications quant à une telle possibilité.

Alors qu'ils ne disposent d'aucun élément de preuve valable, les États-Unis ont déclaré qu'ils commençaient à réviser leur politique à l'égard de l'Ukraine, la première mesure qu'ils prenaient consistant à suspendre l'assistance qu'ils fournissaient au titre de la loi intitulée «Freedom Support Act» dans le cadre de programmes incluant une coopération avec le Gouvernement ukrainien pour réformer le droit fiscal et le droit du commerce, le régime des pensions et la gestion de l'État.

La suspension partielle de l'assistance des États-Unis est symbolique, mais elle a des effets totalement négatifs sur l'Ukraine. Pour l'Ukraine, la principale question qui se pose est de savoir si le Gouvernement des États-Unis est guidé par la volonté de voir une Ukraine démocratique, fondée sur l'économie de marché et intégrée dans l'Europe ou par d'autres considérations.

L'Ukraine, en tant que membre fiable de la coalition antiterroriste dirigée par les États-Unis, est prête à coopérer pour prouver que les accusations récentes sont sans fondement. Elle est convaincue que ce malentendu ne durera pas et ne portera pas atteinte à ses relations avec les États-Unis.
